

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Séance du 21 mai 2025

2025/066

Convocation envoyée aux
délégués communautaires
le :

15 mai 2025

Nombre de délégués

En exercice : 46

Présents : 35

Votants : 40

Résultats du vote :

Voix « pour » : 40

Voix « contre » :

« Abstentions » :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un mai, à dix-neuf heures,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Sancheville, sous la
présidence de Monsieur Joël BILLARD, Président.

Monsieur Jean-Marc VANNEAU est élu Secrétaire de Séance.

Étaient présents :

M. Jean-Marc PETIT -ALLUYES-,
Mme Danielle BORDES -BONNEVAL-,
M. Eric JUBERT -BONNEVAL-,
M. Jean-Michel LAMY -BONNEVAL-,
Mme Sylvie GOUSSARD -BONNEVAL-,
Mme Christine CHERDEL -BONNEVAL-,
M. Jean-Philippe GIRAUD -BONNEVAL-,
M. Guy MOUTET -BONNEVAL-,
M. Jean-Pierre HUBERT-DIGER -BONNEVAL-,
Mme Claire DURAND -BONNEVAL-,
M. Patrick JEANNE -BONNEVAL-,
Mme Stéphanie MARTIN -BONNEVAL-,
M. Benoît GESLIN -BOUVILLE-,
M. Frédéric LECOEUR -BOUVILLE-,
M. Jack DAZARD -BULLAINVILLE-,
M. Olivier HOUDY -DANGEAU-,
M. Guy BEAUREPERE -DANGEAU-,
Mme Mariette GOUGET -DANGEAU-,

M. Bernard GOUIN -FACEY-,
M. David LEGRAND -LE GAULT ST DENIS-,
M. Benoist MOREAU -LE GAULT ST DENIS-,
M. Bruno LHOSTE -MONTBOISSIER-,
M. Fabrice CHABOCHE -MORIERS-,
M. Denis GOUSSU-NEUVY EN DUNOIS-,
M. Joël LAMY -PRE ST EVROULT-, arrivé à 19h04,
M. Jean-Louis HY -PRE ST MARTIN-,
Mme Nicole HUBERT-DIGER -ST MAUR/LE LOIR-,
M. Bernard GUILLAUMIN -ST MAUR/LE LOIR-,
M. Jean-Marc VANNEAU -SANCHEVILLE-,
M. Éric FALLOU -SANCHEVILLE-,
M. Daniel BERTHOME -SAUMERAY-,
M. Guillaume ROGER DE CAMPAGNOLLE -SAUMERAY-,
M. Michel GIRARD -TRIZAY-LES-BONNEVAL-,
M. Dominique IMBAULT -VILLIERS ST ORIEN-,

Étaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme Dominique FRICHOT -BONNEVAL-,
M. Pascal LHOSTE -BONNEVAL-,
Mme Marie-Christine NORMAND -BONNEVAL-,
Mme Brigitte DUFER -BONNEVAL-,
M. Gilles ROUSSELET -MONTHARVILLE-,

Étaient absents :

M. Patrick CHARPENTIER -DANCY-,
M. Julien COLLAS -LE GAULT ST DENIS-,

Étaient absents et excusés :

M. Arnaud MOUNINGUISSA-SAMBA-ALLUYES-,
Mme Laure HARDY -ALLUYES-,
Mme Françoise COUTADEUR -DANGEAU-,
M. Denis LEGRAIS -SANCHEVILLE-,

Objet : FIXATION DES TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

FIXATION DES TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R.2224-19 et suivants, concernant la redevance d'assainissement non-collectif,
Vu la réglementation relative aux contrôles des installations d'assainissement non-collectif,
Vu la délibération n°2024/059 en date du 30 mai 2024,

Considérant l'avis favorable de la Commission Assainissement non-collectif pour la mise en place d'un nouveau tarif pour les contrôles conception et réalisation pour un 2^{ème} immeuble à une même adresse, les contrôles de bon fonctionnement pour un 2^{ème} immeuble à une même adresse et d'un nouveau tarifs pour le diagnostic vente d'un 2^{ème} immeuble à une autre même adresse,

Il est proposé de fixer comme suit ces nouveaux tarifs :

- Pour les contrôles de conception et de réalisation pour un 2^{ème} immeuble à une même adresse :
 - o Contrôle de conception d'un 2^{ème} immeuble à une même adresse : 63,64 € H.T. soit 70 € TTC
 - o Contrôle de réalisation d'un 2^{ème} immeuble à une même adresse : 63,64 € H.T. soit 70 € TTC
- Pour les diagnostics d'assainissement non collectif avant-vente :
 - o Diagnostic avant-vente pour un 2^{ème} immeuble à une même adresse : 136,36 € H.T. soit 150 € TTC
- Pour les contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations existantes :
 - o Contrôle de bon fonctionnement pour un 2^{ème} immeuble à une même adresse : 63,64 € H.T. soit 70 € TTC

Pour rappel, les autres tarifs toujours en vigueur sont les suivants :

- Pour les installations d'assainissement non collectif neuves ou à réhabiliter :
 - o Contrôle de conception : 109,09 € HT soit 120 € TTC
 - o Contrôle de réalisation : 109,09 € HT soit 120 € TTC
 - o Contre-visite : 63,64 € HT soit 70 € TTC
- Pour les diagnostics d'assainissement non collectif avant-vente :
 - o Diagnostic ANC avant-vente sans passage caméra : 227,27 € HT soit 250 € TTC
 - o Diagnostic ANC avant-vente avec passage caméra : 272,73 € HT soit 300 € TTC
 - o Contre-visite : 136,36 € HT soit 150 € TTC
- Contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes :
 - o Contrôle périodique de bon fonctionnement : 100 € HT soit 110 € TTC
 - o Pénalités de non-contrôle après 3 avis de passage non honorés : 100 € HT soit 110 € TTC
 - o Contre-visite : 63,64 € HT soit 70 € TTC
- Déplacement sans intervention quel que soit le contrôle :
 - o Déplacement sans intervention : 63,64 € HT soit 70 € TTC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer tels que présentés les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juin 2025.

Fait en séance les jours, an et mois que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme :

Le Président,
Joël BILLARD


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
19 rue Saint Roch
28800 BONNEVAL
DU BONNEVALAIS

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou peut être saisi sur l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>